



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2022.32

**DECISION N° N 2022-32 DU 8 DECEMBRE 2022 PORTANT NOMINATION
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Monsieur Nicolas COURTET est nommé Secrétaire général de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Centre-Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 8 décembre 2022,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang